

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 5

Artikel: Interview
Autor: Christen, Jean-Rodolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-367511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interview

mpl. Pour mieux protéger, en cas d'événements de crise ou de guerre, les aéroports de Kloten, Dubendorf et Cointrin, les Chambres fédérales ont décidé de mettre sur pied de nouvelles unités spécifiques. Le journal de la protection civile a rencontré Jean-Rodolphe Christen, commandant du corps d'armée de campagne 1 dont le bataillon d'aéroport 1, à Genève, fait partie.

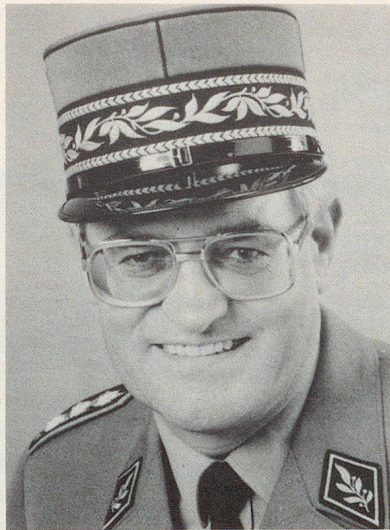
Cdt C. JRC. Depuis 1970, et jusqu'au 31 décembre 1987, la sécurité de l'aéroport de Genève-Cointrin est assurée sur le plan militaire par le commandement d'aéroport 141. Il a fonctionné à satisfaction, mais sur proposition du Département militaire, l'autorité politique a voulu créer un instrument plus flexible et efficace.

▲ Q. Quelle est la nouveauté, par rapport à l'ancienne formule?

Cdt C. JRC. Les forces défensives seront plus étoffées, mais, surtout, il s'agira d'une milice mobilisable sur place.

▲ Q. Quels effectifs?

Cdt C. JRC. Un bataillon, soit plus de 1000 hommes ainsi répartis:
Un état-major (EM)
Une compagnie état-major d'aéroport (cp EM aérop)
Deux compagnies de fusiliers d'aéroports (cp fus aérop)



Une compagnie de lance-mines d'aéroport (cp lm aérop)

Une batterie légère mobile DCA d'aéroport (bttr L mob DCA aérop)

Un détachement de service complémentaire de surveillance (dét SC surv)

Ces hommes seront recrutés dans la région genevoise, voire jusqu'à La Côte, et parmi eux un nombre important d'employés des entreprises travaillant à l'aéroport. Toutefois, le bon fonctionnement de l'aéroport en période d'exercice ne sera pas mis en question.

Autre nouveauté, ce bataillon sera composé de militaires de l'élite (de 20 à 32 ans), de la landwehr (32 à 40 ans) et du landsturm (40 à 50 ans).

▲ Q. En cas de surprise stratégique, combien de temps faudra-t-il à ce bataillon pour être opérationnel?

Cdt C. JRC. De 4 à 8 heures, selon nos estimations. A noter que l'effectif réel sera de plus de 1000 hommes, de manière à disposer d'un effectif suffisant

en cas d'événement imprévisible. Comme tous les autres militaires suisses, les hommes du bataillon d'aéroport détiendront leurs armes à leur domicile. Véhicules, armes lourdes, et matériel seront entreposés à ou près de l'aéroport. Les actuels miradors et barbelés seront régulièrement entretenus et des casemates rapidement montables seront aussi entreposées à proximité de l'aéroport.

▲ Q. Quels problèmes avez-vous rencontrés pour la mise sur pied de ce corps de troupe?

Cdt C. JRC. Surtout des problèmes administratifs. Il faut évidemment sortir des soldats genevois et confédérés de leur actuelle formation pour les réincorporer dans ce bataillon d'aéroport.

▲ Q. Comment seront-ils instruits sur place?

Cdt C. JRC. Ces hommes sont déjà instruits de manière traditionnelle. Les exercices consisteront à les déployer parmi les civils, le trafic, les contrôles de douanes, etc. Bien entendu, les exercices s'effectueront, autant que faire se peut, dans les laps de temps où le trafic est le moins intense et en accord avec la direction de l'aéroport.

Nous procéderons aussi, plus souvent, à des «alarmes par téléphone» pour nous rendre compte, dans la pratique, du nombre d'hommes atteignables à tout moment.

▲ Q. Les soldats devront-ils effectuer des cours de répétition de même durée que leurs camarades d'autres formations du corps d'armée?

Cdt C. JRC. Disons que ces périodes ne seront pas vraiment conformes à l'usage, puisqu'elles seront un peu plus courtes; en contrepartie, les soldats devront être disponibles pour des exercices d'alarme.

▲ Q. Dans quelle mesure le bataillon d'aéroport collaborera-t-il avec la protection civile?

Cdt C. JRC. Cette collaboration s'effectuera tout d'abord au niveau de l'état-major. Il convient de préciser que les organes de défense civile du canton de Genève englobent déjà les services de sécurité de l'aéroport, de la police, du service sanitaire, des gardes civils de l'aéroport, et bien entendu ceux de la protection civile. En outre, «l'arrondissement territorial 14» est l'organe militaire du canton de Genève qui a précisément pour mission de faire le lien entre l'autorité civile et l'autorité militaire.

▲ Q. Envisagez-vous d'intensifier la collaboration avec la PCi sur le terrain?





L'armée suisse était présente à l'aéroport de Genève-Cointrin à l'occasion de la rencontre Reagan-Gorbatchev en 1985.

(Photos: Keystone-Press AG)

Cdt C JRC. Sans doute, en cas de problèmes nouveaux.

▲ Q. Qu'en est-il du bataillon d'aéroport de Zurich?

Cdt C JRC. En fait il s'agit d'un régiment. Ce corps de troupe est nécessaire pour assurer la protection des deux aéroports: Kloten et Dubendorf. A vrai dire, ledit régiment a «démarré» le 1^{er} janvier de cette année. Pour l'instant, il en est encore au stade de l'organisation et de la mise en place. Il sera totalement opérationnel cet été. De telle sorte que nous pouvons observer l'expérience et en tirer, éventuellement des enseignements.

Il convient de souligner que les exercices d'alarme ne pourront être effectués que lorsque le Conseil fédéral aura adopté des prescriptions légales permettant aux formations d'aéroport d'être ainsi mises sur pied. Cette décision devrait intervenir cette année encore.

▲ Q. En tant que commandant de corps, vous êtes donc responsable du bataillon d'aéroport 1. C'est vous qui conduiriez les opérations de sécurité ou d'intervention en cas de guerre?

Cdt C JRC. Je m'empresse de préciser que je suis un exécutant. J'ai d'abord préparé un «outil», en l'occurrence le bataillon d'aéroport 1. C'est au Conseil fédéral d'apprécier la situation internationale et de décider d'une éventuelle intervention.

▲ Q. La préparation de cet «outil», a-t-elle exigé beaucoup de temps?

Cdt C JRC. Nous travaillons sur cette organisation depuis 1983. Un travail assez considérable.

▲ Q. Vous êtes-vous inspiré de certaines réalisations étrangères?

Cdt C JRC. Oui et non... dans la mesure où une armée de milice peut s'inspirer d'armées permanentes... Notre principal problème est d'organiser des exercices dans un lieu civil, en coordination avec les services de sécurité civils en place. J'avoue que des tâtonnements sont inévitables et que seule la pratique nous indiquera les corrections à apporter par rapport aux projets théoriques.

▲ Q. Ce projet de bataillon d'aéroport vous paraît-il bien ressenti par les intéressés?

Cdt C JRC. Il semble que oui. Nous avons déjà reçu quelques lettres d'officiers et de soldats demandant d'avance leur incorporation dans ce bataillon. Cette organisation rend tout son sens à notre armée de milice: des combattants engagés sur place. Et dans cette perspective nous rejoignons l'esprit de la protection civile.

▲ Q. Le problème des réfugiés, résidant autour de l'aéroport ne va-t-il pas alourdir votre tâche?

Cdt C JRC. Nul ne peut prédire à quelle catégorie de réfugiés nous pourrions avoir affaire en cas de guerre. Je sais seulement que, selon les Conventions de Genève, le premier devoir de toute armée est d'accueillir réfugiés et internés, quelle que soit la couleur de leur peau... et de les placer en lieu sûr, si besoin est.

▲ Q. Pensez-vous que l'ancienne formule, à savoir le commandement d'aéroport 141, était dépassée?

Cdt C JRC. La nouvelle formation présentera certains avantages par rapport au passé. A souligner cependant les éminents services rendus par le commandement d'aéroport 141, mis en place depuis 27 ans, en particulier par son état-major. Le bon fonctionnement d'un dispositif civil et militaire a été démontré de manière irréprochable lors du sommet Reagan-Gorbatchev en automne 1985. Assurer la sécurité de ces importantes personnalités n'était pas une mince affaire. L'opération était d'autant plus complexe lorsque l'on sait qu'elle devait englober les services de sécurité soviétiques et américains veillant sur les deux hommes d'Etat. Et bien, pas une «bavure» n'a pu être relevée. Les deux délégations étrangères l'ont constaté «sportivement».

Il s'agissait pourtant là d'un très périlleux exercice pratique dont l'exécution a fait honneur à notre pays. ▲